

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 96 (1945)
Heft: 11

Artikel: Forêt et pâturage
Autor: Aubert, S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. le professeur Knuchel avait proposé une griffe avec lame interchangeable. Une lame étroite devait servir pour les dénombrements des peuplements jeunes¹. Nous ne savons si cet instrument est utilisé dans la pratique aujourd'hui.

De toutes façons, nous devons vouer une attention particulière à cette question, car elle a beaucoup plus d'importance pour l'avenir des peuplements qu'il y paraît à première vue. Pour nous, la solution satisfaisante n'est pas encore donnée. Cette désignation des arbres inventoriés devrait se faire au moyen d'une méthode qui ne puisse, en aucun cas, porter préjudice aux arbres, mais il faut la trouver !

Ch. Gut.

Forêt et pâturage

La vocation de la forêt est la production de l'arbre, du bois; celle du pâturage de donner au bétail estivant la possibilité de se nourrir. Telles sont les définitions, qu'en théorie on assigne à ces deux associations végétales. En pratique, il en va autrement, parce que en bien des endroits elles se pénètrent intimement et que le bétail, incapable de trouver sa subsistance dans le pâturage proprement dit, s'en va chercher le supplément nécessaire dans la forêt, même à l'intérieur des massifs clôturés soustraits en principe au parcours; car la plupart du temps, il n'existe pas de barrières infranchissables pour lui.

Une telle éventualité se produit pendant les étés secs comme ceux de 1944 et 1945, durant lesquels l'herbe, contrariée dans son développement par le manque de pluie, devient vite rare. Chaque été sec, la grande forêt du Risoud (Jura, vaudois) se voit parcourue par du bétail vagabond dont les traces sont reconnaissables un peu partout, même en des endroits au relief assez tourmenté. S'il n'y trouve pas l'herbe succulente du pâturage, il y rencontre des végétaux feuillus en abondance, dont certains ne sont guère que des « trompe-la-faim ».

Le bétail qui erre en forêt y commet-il des dommages vraiment appréciables et a-t-on raison de l'en tenir éloigné autant que possible par des clôtures adéquates ? La question est fort controversée. Les uns admettent que le passage, le piétinement du bétail écrasent, détruisent les brins issus de semences et, par conséquent, portent préjudice au rajeunissement des essences. D'autres, au contraire, estiment que les dégâts commis — car ils existent — sont fortement exagérés.

Dans une forêt de montagne au relief très accidenté comme le Risoud, le bétail emprunte de préférence les combettes, les dépressions, replis du terrain, passages faciles, hébergeant d'ordinaire des plantes herbacées de moyenne et grande taille, stations hostiles au développe-

¹ *F. Oppliger* : Stammbeschädigungen durch Reisserstriche, Z. f. Fw. 1932. p. 59.

ment des plantules de conifères. Or, que voyons-nous au Risoud en particulier ? C'est surtout dans les lieux lapiaizés, sur les petits escarpements, dans les endroits rocailleux que l'on observe les éléments des générations futures, localités que le bétail ne parcourt qu'accidentellement. Et puis, fait capital, sur les souches, les troncs abandonnés à terre, en pleine putréfaction, sur lesquels les graines sont aptes à germer et les jeunes individus d'insinuer leurs racines jusqu'au sol sous-jacent, qui deviendront aériennes et porteront le tronc comme autant de piliers, d'échasses, quand le temps aura détruit et fait disparaître le bois vermoulu. Les jeunes conifères nés de la sorte sont ainsi mieux à l'abri du poids des neiges hivernales que leurs congénères ayant pris pied sur un terrain plat ou peu incliné et complètement protégés contre le pied du bétail vagabond. Au Risoud, nombreux sont les arbres à racines aériennes; chez certains, le vide est assez grand pour qu'un enfant, même un adulte puisse s'y introduire. Sur la base de ces diverses considérations, je n'ai pas l'idée qu'au Risoud, le rajeunissement forestier soit menacé par le bétail qui y voyage.

Dans les Alpes, une grande partie de la région consacrée au pâturage est située au-dessus de la forêt et, par conséquent, soustraite aux dégâts qui pourraient en résulter. Au Jura, il en va autrement, car ainsi qu'on l'a dit, pâturage et forêt s'interpénètrent partout et le premier a été conquis sur la seconde par les premiers colons qui sont venus s'établir dans la région. Si, en certains endroits, la forêt peut être isolée du pâturage et, par la clôture, défendue au parcours normal du bétail, il n'en va pas de même ailleurs où l'on a affaire à des parcelles plus ou moins compactes disséminées dans l'étendue du périmètre pâturé, ou bien à ce que l'on entend d'ordinaire par pâturage boisé.

Le pâturage nu, sans arbres, ne saurait se concevoir. Des arbres lui sont indispensables pour diminuer dans une certaine mesure la violence des vents, limiter la dessiccation du terrain et fournir des abris au bétail en cas de mauvais temps et de froidure nocturne. Les gros arbres, gogants ou « assottes », doivent surtout être conservés.

Après observation sur le terrain, on se rend facilement compte qu'à l'intérieur d'un périmètre déterminé, pâturage et forêt peuvent parfaitement coexister. Au premier, réservons les combes, les dépressions au sol fertile produisant une herbe de qualité; à la forêt, tout aussi indispensable que le pâturage, car nous avons besoin de bois autant que de lait, fromage, etc., attribuons les crêtes, les lieux séchards, où ne pousse d'ordinaire qu'une végétation sans grande valeur et où le bétail ne fait guère que passer sans s'y arrêter. Et surtout, conservons dans un état de production maximum, ces grandes, magnifiques et antiques forêts, comme le Risoud et bien d'autres, qui sont une source intarissable de richesse pour notre pays, du moins on ose l'espérer.

Si, dans les localités citées plus haut en premier, combes, etc., on

s'oppose à la croissance des végétaux ligneux, le bétail y trouvera en général toujours de quoi satisfaire son appétit et ce n'est que dans les périodes de sécheresse qu'il demandera un supplément de nourriture à la flore herbacée de la forêt voisine.

Par l'emploi judicieux de l'engrais du chalet et l'apport éventuel d'engrais chimiques, il est possible de maintenir les lieux voués au pacage dans un état de fertilité et de productivité constant. Et puis, ne pas exagérer la « charge », comme c'est souvent le cas.

Il est des propriétaires qui, autrefois, ont cru pouvoir augmenter la capacité fourragère de leurs alpages en déboisant des terrains arides, en quoi il n'ont guère réussi qu'à découvrir des pierres. Les bonnes plantes, fonds de la nourriture du bétail et productrices de lait, ne croissent pas n'importe où.

Tout propriétaire d'alpage, intelligent, soucieux de l'équilibre qui doit exister entre forêt et pâturage, saura toujours prendre les mesures convenables à cet effet, au mieux de ses intérêts. *Sam. Aubert.*

NOS MORTS

† Maurice Moreillon, 1870—1945

Le dimanche 16 septembre dernier, jour du Jeûne fédéral, est décédé à Territet, à l'âge de 75 ans, Monsieur *Maurice Moreillon*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement vaudois.

Né en 1870, Maurice Moreillon avait obtenu en 1894 le diplôme de la division forestière de l'École polytechnique fédérale. Du 1^{er} juillet 1898 au 1^{er} octobre 1918, il fut inspecteur des forêts de l'arrondissement d'Orbe, avec résidence à Montcherand, dans la très jolie propriété qu'il s'était aménagée. Il passa ensuite sept années au Département de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, en qualité d'adjoint du chef du Service cantonal des forêts, puis il retourna dans son ancien arrondissement et reprit ses fonctions d'inspecteur des forêts jusqu'en 1931, date à laquelle une maladie sournoise et insidieuse l'obligea à prendre une retraite prématurée.

Le caractère même de l'infirmité, qui devait l'emporter 14 ans plus tard, a empêché Maurice Moreillon de participer aux manifestations des diverses sociétés forestières auxquelles il appartenait. Il l'a empêché même d'écrire, lui qui avait rédigé durant son activité tant d'articles et de communiqués, dans le Journal forestier suisse en particulier. C'est pourquoi la jeune génération des forestiers a peu connu ce sylviculteur si distingué et si enthousiaste de sa profession. Par contre, tous ceux qui l'ont approché, ses anciens camarades de volée, ses nombreux amis et ceux qu'il a formés par le stage passé à Montcherand, garderont de ce forestier de valeur et de ce collègue respecté un pieux et durable souvenir.